



Prise de part dans une sarl de l'un des 2 associés

Par **jpdj**, le **05/10/2009** à **14:02**

Bonjour,

Je suis le Gérant d'une société avec 2 associés (50/50).

Au sortir d'une réunion ou mon associé a décidé de faire une injection de N milliers de francs, j'ai constaté qu'il avait décidé qu'il s'agirait d'un achat de part.

Ma question est la suivante: l'injection d'argent constitue t-elle une prise de participation de l'un des associé sur l'autre ?

Suis je obligé de vendre ?

Dans ce cas, quel recours ai-je pour préserver mes intérêts?

Dans le cas contraire que puis-je faire ?

Cdt
Jean-Paul